

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED**

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : snrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://snrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro N°334 du 1^{er} octobre 2013

Communiqué du SNTRS-CGT Non au démantèlement du Centre d'Etude de l'Emploi

Le gouvernement rappelle régulièrement que sa priorité n°1 est l'emploi et que la recherche fait partie de ses priorités. Pourtant... Le Centre d'études de l'emploi (CEE), établissement public administratif, sous la co-tutelle des Ministères en charge de l'emploi et de la recherche est en train d'être discrètement démantelé avec pour seul objectif de réaliser des « économies ». Ces « économies » ne tiennent évidemment pas compte du coût du démantèlement et de la perte du savoir-faire du CEE.

Pourtant le CEE a une position spécifique et particulièrement utile dans le champ des recherches sur le travail et l'emploi. D'une part, il a pour mission d'éclairer les pouvoirs publics ainsi que les acteurs économiques et sociaux. Par ailleurs, il regroupe des chercheurs en économie, ergonomie, sociologie et statistique de provenance diverse : le CEE, qui ne dispose pas de « corps » propre, recrute le plus souvent via des détachements, pour des périodes de recherche à temps plein, des fonctionnaires de l'enseignement supérieur, du Cnrs, du Cereq, de l'Insee, etc.. Les travaux du CEE sont à la fois reconnus par la communauté scientifique, par les pouvoirs publics et les acteurs économiques et sociaux.

Et pourtant... alors que le rapport remis il n'y a pas six mois par Mireille Elbaum, écartait « fermement » tant la suppression du CEE que son « intégration » dans une université, le Ministère met en place son démantèlement en souhaitant intégrer le CEE à l'Université Paris-Est. Pour cela, le Ministre du Travail, Michel Sapin, vient de diligenter une mission de l'Inspection Générale des affaires Sociales qui met le directeur du CEE sous tutelle.

Si elle a lieu, l'intégration à l'Université Paris-Est va avoir de nombreux effets qui dans les faits, vont faire rimer intégration avec démantèlement :

- Les très nombreux agents des universités en détachement ne pourront pas être détachés dans une autre université que la leur pour des raisons administratives. Cela va donc produire un démantèlement des équipes et donc des savoir-faire.
- L'une des forces du CEE, à savoir son recrutement direct par détachement de fonctionnaires provenant d'administrations diverses ne sera plus possible. Le recrutement devra passer par l'Université de Paris-Est avec les contraintes inhérentes au recrutement dans les universités.
- Le CREAPT, Groupement d'Intérêt Scientifique dont l'objectif est de produire des connaissances sur les relations entre l'âge, la santé, l'expérience, et le travail est l'un des axes forts du CEE. Or, il est nécessaire que le CEE conserve une structure juridique autonome pour que le CREAPT puisse continuer à y être adossé.
- Les universités sont depuis la LRU au bord de la faillite. Qui peut croire que le CEE pourra conserver son budget autonome et non amputé dans un tel contexte ?
- Que deviendra la documentation du CEE, pourtant réputée comme l'une des meilleures sur le domaine du travail et l'emploi en Ile de France ?

Le Conseil Scientifique du CEE, qui aurait dû présenter un projet de recherche à 4 ans, vient d'être annulé. Le gouvernement, qui affirme ses priorités pour l'emploi, doit respecter l'indépendance des chercheurs qui évaluent ses politiques en matière d'emploi. Le CEE doit continuer à produire des connaissances, sa disparition est inacceptable. Il est urgent que le Ministère du travail propose d'autres solutions que le démantèlement. Il est indispensable de garantir au CEE le maintien de sa personnalité morale et juridique, un budget et des capacités de recrutement autonomes, Cela lui permettra de renforcer son ancrage dans le champ des études et de la recherche, en établissant des conventions avec des Universités (Marne la Vallée, Paris I, etc.), le CNRS ou d'autres établissements de recherche. Cela permettra également d'autres partenariats institutionnels dans le champ du travail et de l'emploi (Pôle emploi, etc.).

Contact

SNTRS-CGT Daniel Steinmetz 06 20 69 95 34

CEE Anne Eydoux 06 98 24 81 04